

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 536

présenté par

M. Pajot, M. Bilde, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 25 BIS

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« quinze jours »

les mots :

« deux mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de l'amendement est de prévoir d'informer davantage en amont le maire d'un projet concernant l'installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.